

Bachelier en Comptabilité

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS

Tél : +32 (0) 65 40 41 44

Fax : +32 (0) 65 40 41 54

Mail : eco.mons@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

CT215 Normes professionnelles			
Code	ECCM2B15CPE	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	36 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Florence LESOIL (florence.lesoil@helha.be)		
Coefficient de pondération	30		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

La finalité de cette unité d'enseignement est de donner les outils nécessaires afin de maîtriser les normes professionnelles ainsi que les règles déontologiques et éthiques s'appliquant à l'entreprise et à la profession.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 2 **Communiquer : écouter, informer et conseiller les acteurs, tant en interne qu'en externe**
 - 2.5 Structurer sa pensée et s'exprimer par écrit et oralement en utilisant le vocabulaire professionnel adapté aux différents interlocuteurs
- Compétence 4 **Analyser les données utiles à la réalisation de sa mission en adoptant une démarche systémique**
 - 4.1 Comprendre les problématiques de l'entreprise et de son environnement
 - 4.6 Aider à la création et à la gestion de sociétés, de même qu'à leur restructuration ou liquidation

Acquis d'apprentissage visés

A la fin de l'unité d'enseignement, l'étudiant sera capable :

- de maîtriser les règles déontologiques de la profession et s'appliquant aux entreprises
- de maîtriser les spécificités particulières liées au métier de comptable

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

ECCM2B15CPEA Déontologie et normes professionnelles

36 h / 3 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 30 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

ECCM2B15CPEA Déontologie et normes professionnelles

30

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Principe général : la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent, notes obtenues selon les modalités d'évaluation décrites dans les fiches ECTS de l'activité d'apprentissage.

Lorsqu'une unité d'enseignement ne contient qu'une activité d'apprentissage, la note de l'unité d'enseignement est la note d'évaluation de cette activité d'apprentissage, note obtenue selon les modalités d'évaluation décrites dans les fiches ECTS de l'activité d'apprentissage.

Exceptions :

1. En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

N.B. La non-présentation d'une partie de l'épreuve (par exemple un travail) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Le principe général et les exceptions en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).

Bachelier en Comptabilité

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS

Tél : +32 (0) 65 40 41 44

Fax : +32 (0) 65 40 41 54

Mail : eco.mons@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Déontologie et normes professionnelles			
Code	3_ECCM2B15CPEA	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	36 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Florence LESOIL (florence.lesoil@helha.be)		
Coefficient de pondération		30	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Cette AA s'intéresse au volet déontologique et normatif du métier. L'objectif est notamment d'amener l'étudiant à prendre conscience de l'importance de la déontologie dans son métier de comptable en entreprise ou d'éventuel futur membre d'un institut professionnel

Objectifs / Acquis d'apprentissage

A la fin de cette AA, l'étudiant sera capable de maîtriser les règles, les normes et la déontologie de sa profession, exercée en entreprise ou en fiduciaire

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Mise en place d'un code de déontologie, responsabilité sociétale des entreprises, nouvelles formes d'économies, nouvelles préoccupations des entreprises, économie sociale, placements éthiques, blanchiment d'argent, gouvernance d'entreprise, normes professionnelles

Cas d'entreprises qui appliquent ces concepts

Les règles déontologiques propres aux instituts liés à la comptabilité et cas pratiques

L'évolution du métier de comptable et regard sur les instituts professionnels

Présentation possibles de personnes extérieures liées à leur métier

Démarches d'apprentissage

Support d'études, documents d'actualité

Travail à effectuer par les étudiants

Présentation possibles de personnes extérieures liées à leur métier

Dispositifs d'aide à la réussite

Néant

Sources et références

Néant

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

4. Modalités d'évaluation

Principe

L'évaluation de cette AA sera basée sur la compréhension et l'utilisation des concepts théoriques et pratiques vus. L'évaluation au Q3 comporte uniquement l'examen écrit à 100%. Au Q3, les travaux ne doivent pas être représentés et les notes des travaux ne sont pas reportées du Q2 au Q3.

La non-présentation d'une partie de l'épreuve (par exemple un travail) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Des consignes et modalités complémentaires relatives aux évaluations seront transmises via l'espace connected du cours

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière			Trv	30		
Période d'évaluation			Exe	70	Exe	100

Trv = Travaux, Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 30

Dispositions complémentaires

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).